

## LE TERRITOIRE DU PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PGAD) DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE

**Le territoire d'étude nommé PGAD est un pôle important de l'agglomération bordelaise avec 30 % du territoire, 24 % de la population, et 24 % des emplois salariés. C'est un pôle majeur orienté vers l'appareil productif et qui concentre 60 zones d'activités. Lieu de nombreux déplacements liés au travail, la structuration des espaces est un enjeu essentiel de l'aménagement de cette zone.**

Le territoire du Projet Global d'Aménagement et de Développement (PGAD) situé à l'ouest de l'agglomération bordelaise concerne sept communes : Mérignac, Pessac, le Haillan, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean-d'Illac.

La collaboration INSEE/AURBA est née d'une même volonté, celle d'aborder un espace aux enjeux multiples par la combinaison d'approches différenciées, en recourant aux techniques les plus récentes de l'analyse spatiale.

Espace à forte densité économique, le territoire du PGAD est occupé et traversé par des infrastructures majeures à l'échelle métropolitaine (Rocade, aéroport). Il accueille également le plus grand pôle commercial du département (zone commerciale de Mérignac Soleil et Chemin Long). Ces équipements qui génèrent de nombreux flux, en complexifient la lecture et en freinent le développement.

En effet, ce secteur s'organise autour d'activités historiques auxquelles sont venues s'ajouter des activités liées à la filière aéronautique, ainsi qu'une forte densité de PME attirées par la proximité de la Rocade et de l'aéroport.

Enfin, ce territoire abrite la zone aéroportuaire qui en fait sa spécificité, mais ne saurait le définir dans sa globalité. Car le développement de cette zone s'est effectué « au fil de l'eau », et pose aujourd'hui la problématique de son organisation, d'autant qu'il reste près de 300 ha en disponibilités foncières dont l'aménagement reste soumis à une meilleure structuration des espaces.

Avant d'envisager un plan de réaménagement, il est donc essentiel d'améliorer la connaissance des composantes économiques et fonctionnelles de ce territoire, l'occasion de mettre à jour de nouvelles méthodes d'analyse et de traitement statistique. L'étude se donne alors pour objectif de répondre aux interrogations portant sur le poids économique des activités, leur diversité, leurs atouts et handicaps et leur volatilité. Elle abordera la question de la mixité des fonctions urbaines, qu'il s'agisse de zones d'activité, commerciales ou résidentielles et plus généralement celle de l'utilisation de l'espace, préalable à une réflexion sur la qualité urbaine.

Dans ce document, le territoire du PGAD fait l'objet d'un traitement à la commune entière, dans une prochaine publication, les sources statistiques seront mobilisées au niveau infra-communal et sur un périmètre différent. Ce changement d'échelle pour l'analyse des données est aussi une manière de projeter un regard différent sur ce territoire.

## **Le territoire du PGAD : un pôle économique majeur**

Le territoire rassemble au 31 décembre 2004 près de 85 000 emplois salariés répartis sur environ 5 200 établissements. Trois établissements employeurs sur quatre emploient moins de dix salariés. 58 % en comptent moins de cinq. Enfin, les dix-huit établissements de plus de 500 salariés regroupent environ 23 % des salariés de la zone. Huit d'entre eux se situent à Mérignac et six à Pessac. Il s'agit notamment du centre hospitalier du Haut-Lévêque, des mairies de Mérignac et de Pessac et de différents établissements appartenant au secteur de la construction aéronautique dont deux relevant d'EADS et deux de Thales. S'y trouvent également des entreprises de services telle que Cofinoga.

### **Une place importante pour l'appareil productif**

46 % des salariés du territoire travaillent dans le domaine de l'appareil productif (voir graphique 1). Ils sont 35 % au niveau de l'agglomération bordelaise. Le territoire du PGAD révèle ainsi tenir une place prépondérante dans ce domaine en terme d'approche par sphère d'activité (voir encadré 2).

Le territoire du PGAD est fortement spécialisé au sein de l'agglomération. Le domaine de la construction aéronautique et spatiale participe en premier lieu de cette spécialisation. Le territoire du PGAD compte ainsi 4 000 salariés de plus que s'il présentait une structure de l'emploi identique à celle de l'agglomération (voir graphique 2). Les huit établissements de ce secteur d'activité emploient 5 700 salariés. Ils représentent 42 % des effectifs régionaux pour ce secteur. Les groupes EADS, Thales et Dassault aviation en sont les principaux établissements.

### **Les services aux entreprises : premier employeur du territoire du PGAD**

Avec 21 % des salariés, les services aux entreprises sont le premier secteur employeur de la zone. Les établissements les plus importants en terme d'effectif salarié de ce domaine appartiennent aux groupes Cofinoga (services de crédit), Bouygues Telecom et Inter Service Organisation (spécialisé dans les activités de nettoyage). Parmi les principaux postes de ce secteur, les activités informatiques d'une part et celles de sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises d'autre part représentent respectivement 1 600 et 2 000 salariés de plus que l'agglomération à structure identique (voir graphique 2).

### **Economie résidentielle et fonction publique en deçà des niveaux de l'agglomération**

Les administrations de l'Etat (non compris la Défense), les collectivités territoriales et les hôpitaux offrent 18 % des emplois de la zone soit 5 points de moins que dans l'agglomération (voir graphique 1). De même, l'ensemble des activités privées répondant aux besoins de la population résidente ou de passage, qu'il s'agisse des commerces, des services aux particuliers, des activités financières, de la construction ou encore des transports de voyageurs offrent 37 % des emplois du territoire, à nouveau 5 points de moins qu'au niveau de l'agglomération.

Ainsi, les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale révèlent un déficit de l'ordre de 3 200 salariés par rapport à l'agglomération à structure d'emploi équivalente (voir graphique 2). Il s'agit pourtant du deuxième secteur d'emploi sur le territoire avec 15 400 salariés. En revanche, le secteur de la construction est particulièrement présent avec plus de 6 900 salariés, mieux représenté de plus de 2 000 salariés qu'à structure égale dans l'ensemble de l'agglomération.

### **Le commerce : un poids analogue dans le territoire du PGAD et l'agglomération bordelaise**

Le commerce est le troisième domaine d'emploi avec 12 400 salariés. Il représente 15 % de l'emploi total de la zone avec des centres commerciaux importants tel Mérignac Soleil. Il s'agit de proportions analogues à celles de l'agglomération où 50 600 salariés travaillent notamment dans les boutiques du centre ville bordelais, de Mériadeck, de la zone commerciale de Bordeaux-lac ou encore de Bègles.

## **Le territoire du PGAD : de très nombreux déplacements pour le travail**

60 % des employés salariés du territoire se déplacent pour venir travailler dans le territoire PGAD en résidant à l'extérieur. Environ trois sur quatre se rendent dans les communes de Pessac ou Mérignac. Hors salariés résidant dans le territoire du PGAD, neuf salariés sur dix viennent de Gironde, 60 % résident au sein de l'agglomération bordelaise et un sur dix dans le bassin d'habitat d'Arcachon. Parmi les personnes résidentes dans ce dernier, la proportion de celles allant travailler à Pessac est supérieure de 11 points que pour celles habitant l'agglomération bordelaise hors territoire du PGAD. En dehors de la Gironde, les salariés habitent en premier lieu dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Enfin, près de 3 500 salariés du territoire du PGAD résident hors d'Aquitaine.

Enfin, 46 % des salariés résidant dans le territoire du PGAD restent travailler dans la zone et 44 % se déplacent vers le reste de l'agglomération.

Ce sont entre 28 000 et 32 000 salariés qui se croisent chaque jour entre le territoire du PGAD et la commune de Bordeaux.

### **Le territoire du PGAD : une technopôle de fait**

Le territoire du PGAD peut être considéré comme une technopôle de fait de l'agglomération. En effet, il concentre 60 zones d'activités qui occupent plus de 2 000 hectares. L'offre disponible de terrains aménagés approche les 300 hectares, mais elle n'est pas répartie uniformément sur l'ensemble de ce territoire. La commune de Mérignac en regroupe près de la moitié, et s'affiche loin devant celles de Saint-Jean-d'Illac et de Pessac.

Ces zones se sont développées autour des grands axes structurants et notamment en bordure de Rodeau pour les communes desservies par ce réseau. La taille de ces espaces varie de 1,2 ha (zone mixte de Falcon – Mérignac) à 420 ha (zone SNPE - Saint-Médard-en-Jalles).

L'analyse de la ventilation par type des zones d'activités permet de relever deux éléments fondamentaux :

- œ l'absence de site logistique en dehors de l'aéroport ;
- œ la domination des sites mixtes.

Ces deux caractéristiques majeures, et notamment la dominante « zone mixte » renvoient à la logique d'opportunité qui a longtemps prévalu en matière d'aménagement économique. Ces zones se sont construites sur la base d'une Taxe Professionnelle (TP) différenciée distribuant les activités par le jeu de la concurrence d'attractivité et d'offre foncière entre communes. Ceci explique la forte représentation de la commune de Mérignac, qui compte le nombre de ZA le plus fort et le plus diversifié.

Des éléments historiques (voir encadré 1) et géographiques (proximité de Bordeaux, configuration des sols ...) ont concouru à la concentration du développement économique sur cette commune, qui continue aujourd'hui de capter de nombreuses entreprises comme le révèle l'analyse des Déclarations annuelles d'Ouvertures de Chantier (DOC) entre 1999 et 2005. L'extraction des créations d'entreprises du fichier SIRENE sur la même période confirme cette tendance, puisque sur l'ensemble des établissements qui se sont implantés sur ce territoire 40 % se situent sur Mérignac.

Par ailleurs, en combinant l'analyse des ZA et celle des DOC de 1999 à 2005, il est possible de mesurer la dynamique de construction et les activités que se sont installées sur le secteur. L'approche globale confirme la tendance à la tertiarisation du secteur ouest de l'agglomération bordelaise, caractéristique d'un phénomène de périurbanisation.

Anne DELAGE, Robert LUCANTE et Cécile RASSELET (AURBA)  
Vincent BERNARD et Olivier WOTAN (INSEE)

## ENCADRE 1

L'histoire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est intimement liée à celles de l'aviation et de l'industrie aéronautique et à un nom, celui de Marcel ISSARTIER. Passionné d'aviation et propriétaire d'un domaine à Lartigue-Beaudésert, il fut le fondateur de l'aérodrome et de la première école d'aviation où il fit construire 2 hangars et une piste de 4 km sur une superficie de 104 ha. En 1917, l'Etat français rachète l'aérodrome et 40 ha de terrain le joutant pour un usage civil. A partir de 1931, l'Etat concède l'aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux qui revend en 1938 des terrains à l'armée. Celle-ci y installe une base aérienne sur 148 ha. En 1936, l'appellation "port aérien de Bordeaux Mérignac" est officialisée. Aujourd'hui, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac se classe au 5ème rang des aéroports français (hors Paris) et assure entre 60 et 70 liaisons internationales, la première destination étant celle vers le Royaume-Uni.

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac présente une spécificité majeure : sa proximité au centre-urbain. Cette caractéristique représente à la fois un atout économique et une contrainte environnementale.

## ENCADRE 2

### L'activité répartie en trois sphères

**La sphère "productive"** est composée de l'industrie, du secteur de l'énergie, des services aux entreprises, de la logistique, du commerce de gros et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local ;

**La sphère de "l'économie résidentielle"** contient principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Pour ces activités de proximité, l'emploi suit la population ;

**La sphère "publique"** comprend les administrations et collectivités publiques. Sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités, ...).

## ENCADRE 3

Les références dans ce document à l'agglomération désignent systématiquement l'agglomération bordelaise telle que définie dans Atlas de l'agglomération bordelaise, Dossier Insee Aquitaine n°58 d'avril 2006.

Elle est composée des 51 communes de l'unité urbaine de Bordeaux, découpage issu du recensement de 1999, auxquelles ont été ajoutées les communes d'Ambès, qui appartient à la Communauté Urbaine de Bordeaux, et de Martignas-sur-Jalle, exclue de l'unité urbaine en raison de discontinuités de l'habitat. Ce territoire de 53 communes constitue le plus grand espace urbain de l'Aquitaine, il rassemble plus de 760 000 habitants, soit le quart de la population régionale.



## ENCADRE 4 - Les sources mobilisées

Le champ sur lequel s'appuie cette étude couvre l'ensemble de l'emploi salarié, en dehors des emplois domestiques, de ceux de l'agriculture et de la défense. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont donc pas comptabilisés. L'emploi est mesuré au sens des « postes de travail » pourvus au 31/12 par établissement employeur.

Les données portant sur les effectifs salariés sont issues de la source Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP).

Base Zone d'Activités 2006.

Fichier des Déclarations annuelles d'Ouvertures de Chantier autres que le logement entre 1999 et 2005 - SITADEL - ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

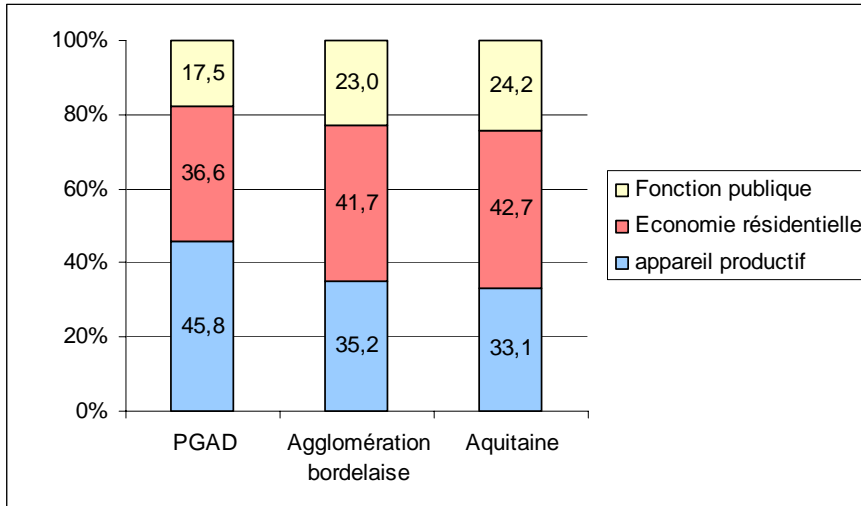
Les données concernant les navettes professionnelles sont issues d'un traitement des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il s'agit de l'étude croisée des lieux de travail et de résidence des salariés. Ces deux informations sont en effet présentes dans les déclarations.

La source fait l'objet d'un traitement spécifique pour corriger le biais portant sur le lieu de travail lorsque les entreprises comportent plusieurs établissements et ne renvoient la déclaration qu'au seul siège de l'entreprise.

Les données ne distinguent pas les travailleurs à temps partiel (ceux ne travaillant pas le mercredi par exemple) : ils sont comptés de la même manière que les autres.

Pour mieux connaître les déclarations annuelles de données sociales, voir la documentation en ligne sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Fichiers détail.

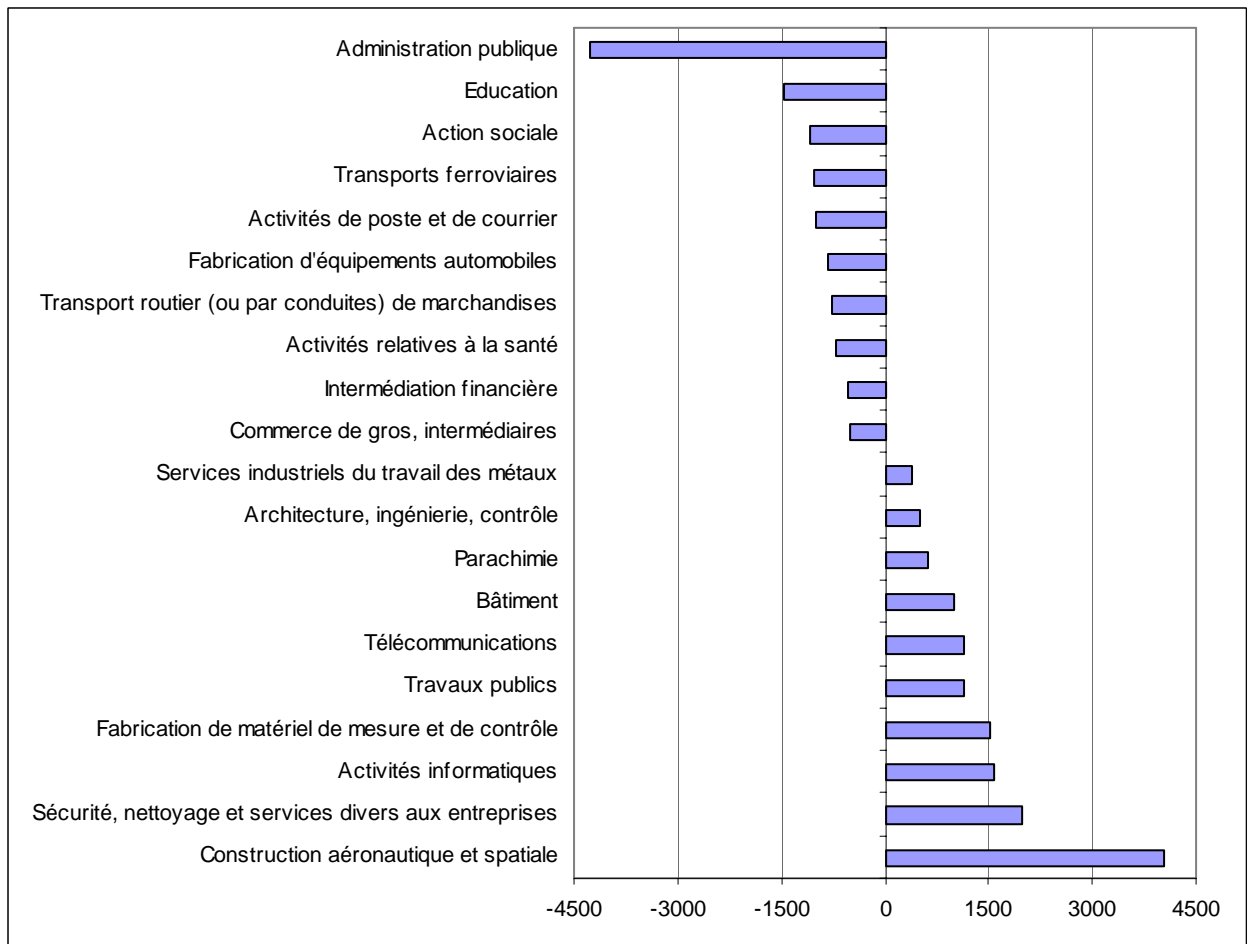
### GRAPHIQUE 1 Sphères d'activités comparées



Lecture : l'appareil productif représente 46 % de l'économie du territoire du PGAD contre 33 % au niveau régional.

Source : Insee - CLAP 2004

### GRAPHIQUE 2 Spécialisation du territoire du PGAD par rapport à l'agglomération bordelaise



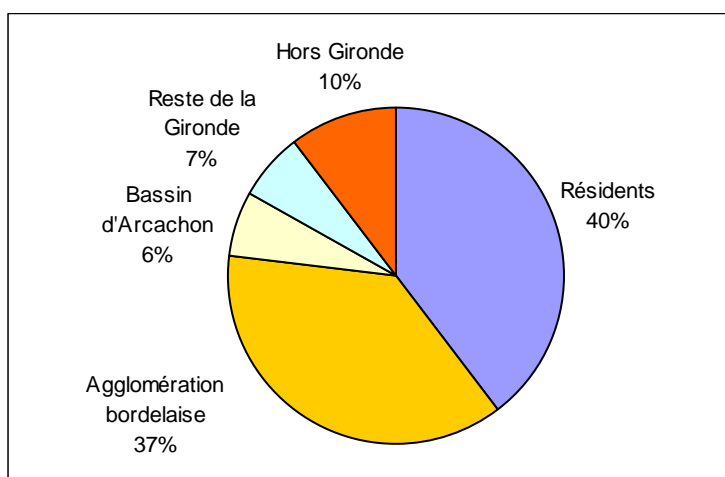
Note : Répartition des emplois réels du territoire du PGAD par rapport à ceux que le territoire aurait s'il présentait la même structure que l'agglomération bordelaise.

Ne sont représentés que les vingt secteurs qui se distinguent le plus de la structure d'emploi de l'agglomération.

Lecture : le territoire du PGAD emploie 4 000 personnes de plus dans le secteur de la construction aéronautique et spatiale que s'il présentait une structure d'emploi identique à celle de l'agglomération.

Source : Insee - CLAP 2004 secteurs en NES 114

### GRAPHIQUE 3 : Résidence des salariés travaillant dans le territoire du PGAD



Lecture : 37 % des salariés employés sur le territoire du PGAD résident dans le reste de l'agglomération bordelaise.

Source : Insee - DADS 2004

### Tableau 1 : Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité (%)

NES16	effectifs
EB Industries agricoles et alimentaires	1
EC Industrie des biens de consommation	2
ED Industrie automobile	0
EE Industries des biens d'équipement	11
EF Industries des biens intermédiaires	4
EG Énergie	1
EH Construction	8
EJ Commerce	15
EK Transports	3
EL Activités financières	4
EM Activités immobilières	1
EN Services aux entreprises	21
EP Services aux particuliers	5
EQ Éducation, santé, action sociale	18
ER Administration	6
Ensemble des activités	100

Source : Insee - Clap 2004

### Tableau 2 : Nombre d'établissements selon l'effectif salarié et le secteur d'activité

	Tranches d'effectifs salarié						
	1 ou 2	3 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 499	500 et plus
Industrie	113	127	97	62	64	37	7
Construction	199	108	71	50	57	30	0
Commerces	430	379	287	135	84	28	1
Services	1 053	603	435	288	249	156	10
<b>Ensemble</b>	<b>1 795</b>	<b>1 217</b>	<b>890</b>	<b>535</b>	<b>454</b>	<b>251</b>	<b>18</b>

Source : Insee - Clap 2004

**Tableau 3 : Typologie des zones d'activités des communes du territoire du PGAD en 2006**

	Nombre de sites
Site Majeur de Production	8
Site de Production	1
Site Majeur de Services	7
Site de Services	4
Site Majeur de Commerces	3
Site de Commerces	3
Site logistique	0
Site de Construction-BTP	5
Mixte	29
<b>Total</b>	<b>60</b>

Note : Typologie des ZA

Les zones d'activités sont classées selon six vocations principales : Production, Services, Commerces, Logistique, Construction BTP et Mixte. Ces définitions sont notamment appliquées en fonction de l'étude sur la nature de l'activité. Si une activité est dominante à plus de 70 % la ZA se classe en « Site Majeur ». Le classement en « site de commerces » par exemple signifiant que cette catégorie est la plus représentative de la zone concernée. Les zones « Mixtes » qualifient un territoire qui est partagé entre plusieurs types d'activité.

Source : base Zone d'Activités 2006

**Tableau 4 : Créations d'entreprises de 1999 à 2005**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Eysines	60	66	80	65	76	82	95	524
Le Haillan	35	38	28	34	59	43	46	283
Martignas-sur-Jalle	21	17	16	13	20	17	20	124
Mérignac	261	284	277	274	310	346	358	2 110
Pessac	198	190	190	209	214	210	223	1 434
Saint-Jean-d'Ilac	21	20	21	28	24	38	29	181
Saint-Medard-en-Jalles	74	70	68	84	97	91	87	571
<b>Territoire du PGAD</b>	<b>670</b>	<b>685</b>	<b>680</b>	<b>707</b>	<b>800</b>	<b>827</b>	<b>858</b>	<b>5 227</b>

Source : Sirene - Champs I.C.S.

**Tableau 5 : Répartition des déclarations d'ouverture de chantier**

Selon les communes - %		Selon la catégorie - Nombre d'établissements	
Martignas-sur-Jalle	3	Bureaux	354
Le Haillan	5	Commerces	173
Saint-Jean-d'Ilac	10	Stockage non agricole	162
Saint-Medard-en-Jalles	10	Bâtiment industriel	109
Eysines	11	Equipements	222
Pessac	25	<i>dont Equ.col.enseignement</i>	74
Mérignac	36	<i>dont Equ.col.culture</i>	63
	<b>100</b>	<i>dont Equ.col.sociaux</i>	45
		<i>dont Equ.col.santé</i>	32
		<i>dont Equ.col.transport</i>	8
		Aires de stationnement	17
		Ouvrages spéciaux	14
		Stockage agricole	13
		Hôtels, Motels	11
		Construction agricole	9
		<b>Total</b>	<b>1 084</b>

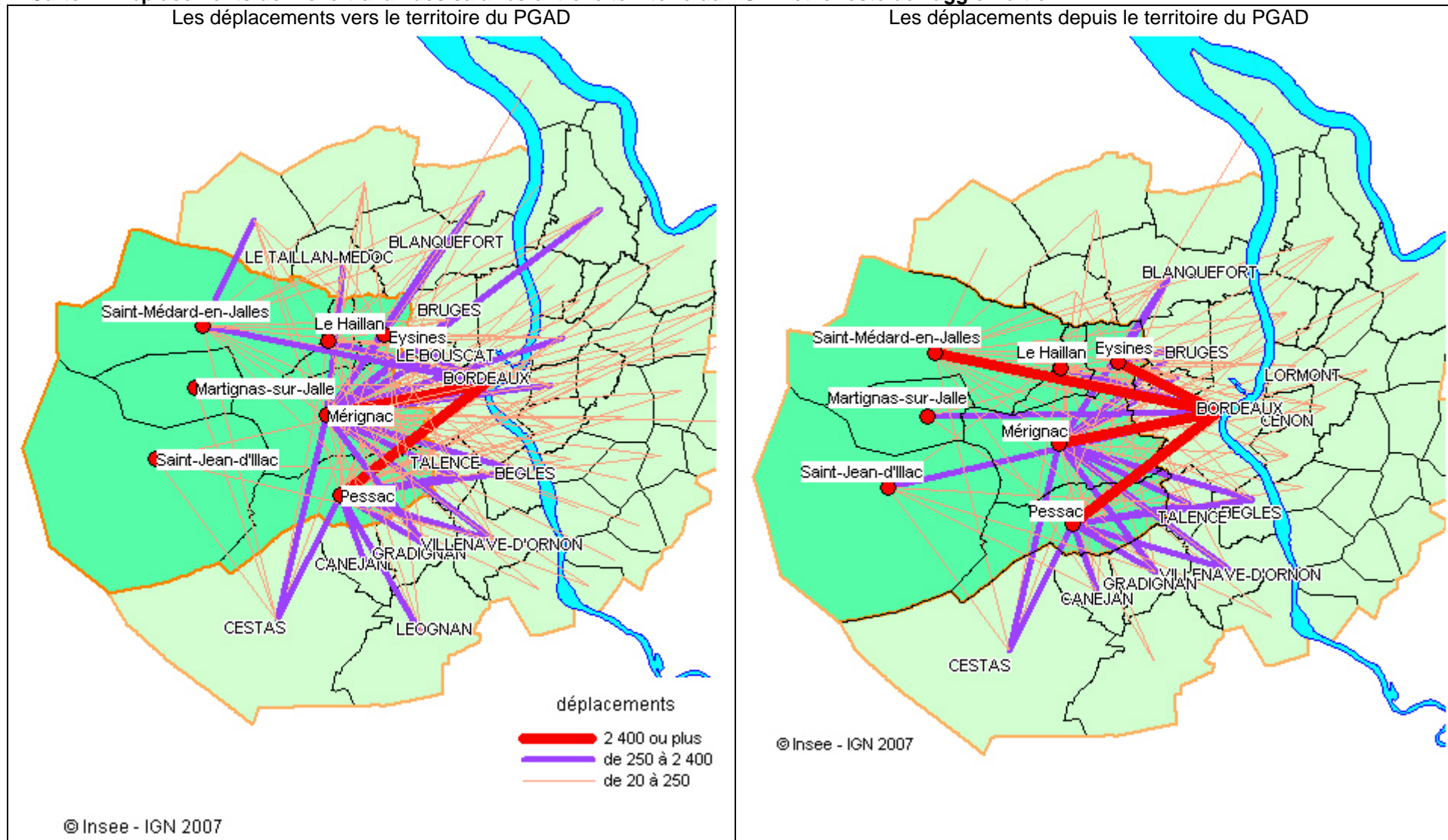
Source : SITADEL - ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Carte 1 : Situation générale du territoire du PGAD





**Carte 2 : Déplacements domicile-travail des salariés entre le territoire du PGAD et le reste de l'agglomération**



Note : la carte des déplacements depuis l'agglomération représente les flux de salariés du territoire du PGAD qui résident dans le reste de l'agglomération. La seconde carte représente la réciproque : les salariés de l'agglomération (hors territoire du PGAD) résidant dans le territoire du PGAD.

Lecture : moins de 250 salariés habitent Bordeaux et vont travailler à Saint-jean-d'Ilac. Entre 250 et 2 400 salariés habitent Saint-jean-d'Ilac et travaillent à Bordeaux.

Source : Insee – DADS 2004

Carte 3 : les zones d'activité du territoire du PGAD

